

Montréal, le 23 décembre 2021

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Steve Cadrin
DHC avocats
2955, rue Jules-Brillant
bureau 301
Laval QC H7P 6B2

**Objet : Demande pour la fermeture réglementaire des livres pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, pour l'approbation du plan d'approvisionnement et pour la modification des tarifs à compter du 1^{er} janvier 2021 et du 1^{er} janvier 2022
Dossier R-4122-2020, Phase 5**

Maître Cadrin,

La Régie de l'énergie (la Régie) a pris connaissance de la demande d'irrecevabilité partielle de la preuve déposée par l'ACEFO transmise par Gazifère¹.

La Régie demande à l'ACEFO de commenter cette demande au plus tard le **6 janvier 2022, à 12 h**.

Veuillez agréer, Maître Cadrin, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Natalia Lis

Natalia Lis pour
Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

NL/nl

¹ Pièce [B-0423](#).